

LETTRE D' INFORMATION

Le rédacteur ordinaire de la lettre mensuelle d'information peut, cette fois-ci, s'offrir le luxe d'être bref, tant sont importants les documents annexes que nous avons à publier.

Outre une note de M. LOUSSOUARN sur l'utilisation de la contribution annuelle du B.C.E.O.M. pour l'aide au logement et sur l'établissement, par le Comité d'entreprise, de la liste des bénéficiaires, vous trouverez, ci-après, le texte des allocutions prononcées, au cours de la fête du 24 Novembre, par M. BOURRIERES, puis par Madame DAGOIS au nom du Comité d'entreprise. Nous regrettons de ne pouvoir publier également la réponse très sensible et très cordiale que le Président du B.C.E.O.M. M. BONNAL, l'un des "décennaires", a faite à M. BOURRIERES : le texte n'en a pas été écrit.

Cette fête, organisée par le Comité d'entreprise à frais communs avec la Société, fut un succès (Le rédacteur n'y étant pour rien n'a pas à se montrer modeste : tout le mérite de cette réussite revient à Mademoiselle BINAND, aidée par Mademoiselle DEMEULES).

La loterie fut tirée au moyen d'un système de boule et de boulettes assez compliqué, présenté par un ALLARD très décontracté (celui qui avait été oublié sur la liste du personnel - on se demande bien pourquoi car il a prouvé qu'il avait beaucoup de "présence"). Les bénéficiaires sont :

pour le 1er lot (voyage pour 2 personnes PARIS - CASABLANCA, ou un autre voyage équivalent de son choix)

M. ROURE - ingénieur au Service HAU (M. ROURE voyage déjà beaucoup, mais généralement seul à notre connaissance. Pour une fois, il pourra emmener Madame ROURE avec lui).

pour les 5 lots de disques et de livres

- 1 lot de livres à M. MARTIN - Service de la Reproduction.
- 1 " " à M. DANDRIMONT - Chef de laboratoire au Mali.
- 1 lot de disques à Mlle PITTION-ROSILLON - Aide-documentaliste.
- 1 " " à M. SCHMIDT - Ingénieur à MONTPELLIER.
- 1 " " à M. SECLY - Service Courrier.

.../..

On dansa jusqu'à des heures avancées.

Rares furent les petits vicieux surpris à parler service dans les coins.

x

x x

Les membres du Comité d'entreprise se réunissent aussi fréquemment qu'ils le peuvent - de toutes façons les deuxième et quatrième Mardi de chaque mois, à 8 h. 30. Il arrive en outre assez souvent qu'ils soient convoqués par leur Président M. BOURRIERES, pour parler d'un sujet particulier. Les tâches de chacun étant assez nettement délimitées, tout marche, en somme, assez bien.

Nous avons été conviés, par notre Secrétaire Général, à désigner un représentant pour l'accompagner à une réunion du Conseil de gestion de l'Association MAINE-MONTPARNASSE, qui rassemble les organismes utilisateurs de la cantine.

Cette affaire de cantine est assez compliquée : y participe, outre l'Association MAINE-MONTPARNASSE, le groupement Maine-Pasteur, réunissant les propriétaires du local de la cantine, qui sont les organismes propriétaires des locaux de bureaux des 13 et 15 square Max Hymans : ce ne sont donc pas tout à fait les mêmes organismes que les précédents puisque certains de ceux-ci ne sont que locataires.

Y participe enfin la Compagnie des Wagons-lits, ou plus exactement une Société de gestion qui est sa filiale, et qui est chargée de l'exploitation du matériel de cantine mis à sa disposition par l'Association MAINE-MONTPARNASSE et de la confection des repas.

Le groupement Maine-Pasteur loue donc les locaux à l'Association MAINE-MONTPARNASSE, qui, elle-même, passe un contrat avec la Société de gestion filiale des Wagons-lits.

De récentes dispositions émanant des Contributions indirectes prévoient que certains contrôles, auxquels doivent être associés des représentants du personnel, sont nécessaires pour permettre à la Société gestionnaire d'obtenir l'exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires.

De sorte que, sous peu, le Comité d'entreprise aura à

intervenir directement dans ce contrôle. C'est la raison pour laquelle il n'a pas cru devoir, jusqu'à présent, transmettre (à qui ?) une pétition qu'il a reçue, protestant contre certains défauts et insuffisances du service et de la nourriture dispensés à la cantine.

Nous souhaitons à tous un joyeux Noël et une heureuse
année 1967.

Allocutions prononcées par
Monsieur BOURRIERES et Madame DAGOIS
au cours de la réunion de fin d'année



Paris, le 24 Novembre 1966

Mon Cher Président,
Messieurs les Administrateurs,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Vous tous mes Chers Amis,

Notre réunion annuelle prend cette année un éclat tout particulier, d'abord parce que, en accord avec votre Comité d'Entreprise, nous l'avons jumelée avec la petite fête célébrant les dix ans de service d'un certain nombre d'entre nous. Ce jumelage a permis de retenir pour danser les locaux prestigieux de l'Hôtel de Croy.

Cet éclat particulier est justifié aussi par le fait que nous fêtons cette année les dix ans d'animation de notre Président, Robert BONNAL. Il sera d'ailleurs dignement escorté puisque nos Camarades BRISSON, FRANCOU, ODIER et SIREYJOL ont eu également dix ans d'ancienneté dans notre Maison.

Nouveaux Administrateurs -

Enfin c'est l'occasion d'accueillir au sein de notre famille les nouveaux Administrateurs du B.C.E.O.M. qui ont remplacé M. LIZÉE, M. ROSSIN et M. CHARLES. Je veux parler de M. SPINETTA, Président de Section au Conseil Général des Ponts et Chaussées, représentant le Ministère de l'Équipement, de MM. AUDIBERT et VIVET représentant le Secrétariat d'État à la Coopération, de M. POUSSIN représentant le Ministère des Affaires Étrangères et de M. BRILLAUD représentant le Ministère des Affaires Économiques et des Finances.

Notre nouveau Contrôleur d'État, M. VAEZ-OLIVEIRA, dont la nomination, ajoutée à la présence de notre Commissaire du Gouvernement,

./.../

./...

M. BERTHIER, est une nouvelle garantie de gestion saine et orthodoxe, n'a pas pu venir ce soir et vous prie de l'excuser car il est retenu à une réunion du Comité d'études et d'expérimentation du machinisme agricole tropical.

Voilà donc bien des faits nouveaux qui justifient les dispositions nouvelles de cette année. Je voudrais cependant respecter une tradition déjà ancienne en profitant de cette occasion pour vous brosser à grands traits l'évolution de notre Maison, avant d'exprimer aux héros du jour les sentiments que vous éprouvez tous à leur égard.

J'ai parlé de nouveautés et c'est en effet par un certain nombre de transformations, qui trahissent notre rajeunissement permanent, que s'est caractérisée l'année 1966. Les principales sont la modification des Statuts avec renouvellement du Conseil d'Administration, le renouvellement de votre Comité d'Entreprise, et un certains nombres d'axes nouveaux dans nos domaines d'activités, ainsi que des transformations dans l'organisation intérieure de la Maison, tout ceci s'accompagnant d'ailleurs de l'entrée d'un grand nombre de nouveaux et nouvelles camarades parmi nous.

A tout Seigneur tout honneur, commençons par le Conseil d'Administration. Ceux d'entre vous qui ont une certaine expérience des Organisations d'Etat savent que la procédure d'approbation des Statuts est tellement longue et compliquée que lorsque des Statuts paraissent ils sont déjà en partie périmés. C'est pourquoi dès que nos nouveaux Statuts, valables à compter du 1er Janvier 1956, ont été publiés le 31 Décembre 1957, il a été question de les améliorer. Les nouveaux Statuts ont été publiés le 11 Septembre 1965, mais la composition de notre Conseil d'Administration n'est devenue officielle qu'en Juillet 1966.

L'intention du Conseil d'Administration, lorsqu'il avait proposé une modification des Statuts en 1964, était de tenir compte du fait que sous la pression des circonstances et devant l'évolution du monde moderne, il comportait entre autres la décolonisation, il était nécessaire que notre

./...

./...

Société ait une souplesse de gestion qui s'apparente de plus en plus à celle des Sociétés privées. Ceci supposait en particulier :

1°- Que la tutelle du Ministre de l'Equipement établie en 1959 soit inscrite dans les Statuts.

2°- Que le B.C.E.O.M. soit officiellement habilité à travailler hors de l'ancienne France d'Outre-Mer et autorisé à prendre des participations dans un certain nombre de Sociétés.

3°- Que la composition de notre Conseil reflète davantage nos nouvelles orientations et comprenne en particulier un représentant du Ministre des Affaires Etrangères et un représentant de la Direction des Relations Economiques Extérieures au Ministère des Affaires Economiques et des Finances.

Nous devons bien reconnaître que nous avons été quelque peu déçus tout d'abord lorsque nous avons appris qu'au lieu d'un représentant des Services de l'expansion économique, le nouvel Administrateur désigné par le Ministre des Affaires Economiques et des Finances faisait partie du Service de Contrôle du Budget. Heureusement si le Service en cause ne correspondait pas aux besoins du B.C.E.O.M., qui a des problèmes d'expansion à l'étranger et ne reçoit pas de subvention budgétaire, la personnalité de M. BRILLAUD nous a rassurés car il connaît parfaitement nos problèmes par sa présence dans d'autres Organismes dépendants du Ministère de la Coopération.

Nouveau Comité d'Entreprise -

Par pure coïncidence, en même temps que se renouvelait notre Conseil d'Administration, votre Comité d'Entreprise était lui-même soumis à réélection et nous avons vu apparaître un nouveau style par la "Lettre d'information" mensuelle que le nouveau Comité a pu vous envoyer régulièrement. Cette lettre d'information non seulement correspond à une

./...

./...

nécessité de contact entre nos gens qui sont dispersés entre une bonne trentaine de pays, mais encore elle a un caractère contractuel puisque, entre notre Société et son personnel il a été conclu, d'égal à égal, un contrat d'intéressement aux résultats qui définit comment les résultats doivent être partagés et prévoit une obligation d'information.

Nouvelle coïncidence, c'est cette année que le contrat d'intéressement est entré en vigueur pour la première fois, et c'est notre nouveau Conseil d'Administration qui a le premier arrêté les résultats devant donner lieu à partage.

Développement des activités -

La coïncidence de toutes ces mesures a une cause commune qui est le développement et la diversification de nos activités. Si on prend comme unique mesure le chiffre d'affaires il apparaît que nous aurons fait en 1966 environ 27 millions d'études et de contrôle de travaux, c'est-à-dire, que nous avons plus que doublé depuis 1961 où nous avons fait 12 millions. De la même façon, nous avons doublé entre 1957 et 1961 et entre 1953 et 1957, ce qui revient à dire que nous doublons notre activité tous les quatre ou cinq ans.

Je vous épargnerai la nomenclature de tous les pays étrangers où nous avons travaillé et dont la liste serait fastidieuse, je voudrais simplement à ce sujet vous préciser que près de 50% de nos activités ont lieu dans des pays qui ne sont pas dans les attributions du Ministère de la Coopération, et que nos exportations, payées par des budgets hors de la zone franc ou par des organismes internationaux, représentent 60% de nos recettes.

Sans que cela ait porté le moindre tort à nos activités traditionnelles de la zone franc, dont le volume absolu a continué à croître, nous avons travaillé au Brésil, au Paraguay, en Corée, en Iran, en Tanzanie, en Bulgarie, et nous avons d'importants contrats en cours de négociation au Chili et au Pérou.

./...

./...:

La nécessité de nous tenir parfaitement au courant des techniques les plus modernes nous a conduit à développer un peu nos activités en France qui représente maintenant 10% de notre chiffre d'affaires. Il s'agit, soit d'activités techniques en province telle que notre participation à la dénoustication du Languedoc, soit d'activités de recherche générale telles que le Centre de Recherches que nous exploitons en commun au cinquième étage avec le Service des Affaires Economiques et Internationales du Ministère de l'Equipement, soit à l'utilisation de techniques de pointe comme le calcul automatique des tracés et ouvrages d'art d'autoroutes.

Une telle diversification ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes; problèmes d'accroissement en effectif et problèmes d'alourdissement en cadres supérieurs avec le risque de réduire l'initiative des Ingénieurs plus jeunes.

Décentralisation -

Depuis le mois de Mai, nous nous sommes particulièrement attachés à résoudre ce dernier problème et, dans le double but d'alléger la tâche de nos Ingénieurs les plus anciens et les plus connus des milieux internationaux et de renforcer l'initiative et la responsabilité des très nombreux Ingénieurs expérimentés que nous avons au B.C.E.O.M., nous nous sommes récemment engagés dans la voie de la décentralisation.

La création des Chefs d'Opérations par une note de service de Juillet 1966, a été la première mesure de cette décentralisation. L'idée fondamentale en est la suivante : s'il ne semble pas possible de déléguer à un grand nombre de personnes la responsabilité d'orienter la politique de la Maison, d'organiser les études et de définir les moyens à y consacrer ainsi que les clauses contractuelles, par contre, lorsqu'un contrat est signé et le programme d'études arrêté il semble parfaitement possible de laisser un Chef d'Opération prendre la totale responsabilité de la conduite de l'étude, quitte à lui demander de présenter, le cas échéant, son travail à un Comité de lecture avant l'édition définitive.

./...:

./...

Une autre mesure a été de dissocier, d'une part, la centralisation géographique qui fait passer dans une même main toutes les affaires correspondantes à un pays déterminé, et d'autre part, la spécialisation technique où une même cellule est susceptible d'intervenir dans tous les pays d'une technique déterminée.

Les centralisateurs géographiques, Melles ANNEE et LECABLE, ont deux missions essentielles. La première est de veiller à ce qu'une demande d'un de nos Ingénieurs, perdu au bout du monde, ne soit pas perdue de vue par les services du Siège lorsque ceux-ci sont surchargés de travail. La seconde est de centraliser tous les renseignements relatifs à l'équilibre de notre gestion dans tel ou tel pays, ceci en vue de provoquer les réorganisations ou suppressions éventuelles nécessaires.

De nouvelles mesures seront prises prochainement en vue de supprimer le système hiérarchique des Services Techniques et de mettre en place, d'une part, des divisions dont le rôle essentiel sera d'organiser les opérations avant que celles-ci puissent être confiées à un Chef d'Opération, et des cellules techniques dont le rôle essentiel sera de tenir notre Société et son personnel au niveau des derniers progrès dans les différentes techniques qui nous intéressent. Comme vous l'imaginez bien, nous sommes amenés à une très grande prudence dans l'application de ces mesures, car ce n'est pas sans quelques précautions qu'on peut changer la composition d'un train en marche, or, notre train est maintenant lourd et il roule très vite.

Voici donc quelles sont, dans leurs grandes lignes, les principales modifications de notre Société au cours de 1966.

Nouveaux membres du personnel -

Je ne voudrais pas cependant m'arrêter sur l'aspect administratif de la Société et je voudrais maintenant parler plus particulièrement de tel ou tel d'entre vous.

./...

./...

Tout d'abord il est nécessaire de vous présenter les personnes engagées au cours de 1966, car notre développement ne nous permet malheureusement plus de faire spontanément connaissance. La liste sera longue, mais cette longueur même ne fait que confirmer la nécessité de son énumération, et je serais reconnaissant à chacun de nos nouveaux collaborateurs de lever la main au moment où je prononcerai son nom, de façon à ce que chacun de ses camarades puisse mettre un nom sur une figure qu'il a souvent rencontré dans l'ascenseur mais qu'il n'a pas su nommer.

Les personnes engagées cette année et actuellement au B.C.E.O.M. sont :

• Mme ABOUJDID	Calculatrice	au Centre de Recherches SAEI/BCEOM
• Melle BACHELIER	Dactylographe	au Service Courrier
• M. BERNEDE	Ingénieur	à notre nouvelle section autoroutes et calcul électronique (ACE)
• Mme BOBLET	Dactylographe	au Pool Dactylographique
• M. BORREDON	Ingénieur	à MONACO
• M. CAILLOT	Dessinateur	au Service Habitat et Urbanisme (HAU)
• M. CAMBON	Ingénieur	au Service des Ports (POA)
• M. CANCELLONI	Expert Consultant	au Cabinet du Secrétaire d'Etat
• M. CHAMEROY	Ingénieur	actuellement à SUMATRA
• Mlle CHAMPAGNOL	Sténo-Dactylographe	- BCEOM/SAEI
• M. CHAUMONT	Calculateur	au Service des Transports (TRA)
• M. CONVERT	Analyste programmeur	au Service ACE/ARM
• M. DEMARIA	Ingénieur	à MONACO
• Melle DESJARDINS	Sténo-Dactylographe	au Service ACE/ARM
• M. DUFLLOT	Ingénieur	au Service POA
• Mme DUFOUR	Secrétaire de Direction	au Cabinet du Directeur Général (JC)

./...

./...

. M. FAVRE

. M. FENZY

. M. FERALI

. Melle FERNANDEZ

. M. FERRE

. M. FRANTZ

. Melle FROMAGE

. Melle GEORGES

. M. GRAS

. Mme GRIZARD

. M. GUILLOT de SUDUIRAUT

. Melle GURGAND

. Mme HUSSON

. Melle JOUVE

. M. KOCH

. Melle LACOSTE

. Mme LANDRY

. M. LAVAUD

. M. LECHEVIN

. M. LE DANOIS

. Melle LE GALLO

. M. LEROUGE

. M. LESIEUR

. Mme LONGERINAS

. Melle LUZURIER

. M. LURENBAUM

. M. MAILLANT

. M. MAISTRE

. M. MATHIEU

Calculateur

BCEOM/SAEI

Ingénieur

au Service des Routes
(ARM)

Comptable

à la Comptabilité (CTE)

Dactylographe bilingue au Bureau d'Edition

Opérateur IBM

au Service ACE/ARM

Ingénieur

à MADAGASCAR

Sténo-Dactylographe au Service ARM

Varitypiste

au Bureau d'Edition

Ingénieur

en ETHIOPIE

Sténo-Dactylographe au Pool Dactylographique.

Economiste

au Service TRA

Secrétaire

au Service HAU

Dactylographe

au Pool Dactylographique

Secrétaire

au Service TRA

Ingénieur

au Service ACE/ARM

Secrétaire

au Cabinet (JC)

Sténo-Dactylographe au Service TRA

Hydrographe

au Service POA

Agent Administratif au Service des Marchés
(MA)

Conducteur de Travaux à MONACO - Service
ARM -

Dactylographe

au Service Courrier

Ingénieur

au Service HAU

Ingénieur

au Service ARM

Secrétaire

au Service CTE

Aide-Opérateur

au Service Mécanographique

Projeteur

au Service ACE/ARM

Ingénieur

au Service ACE/ARM

Ingénieur

au Service de l'Hydraulique Agricole (HYA)

Ingénieur

au Service ARM

./...

.../...

. M. MERLO	Ingénieur	au CAMEROUN
. Mme MORALDI	Dactylographe bilingue	au Bureau d'Edition
. M. MOURGUET	Ingénieur	en TUNISIE
. Mme MOUSSOU	Secrétaire	au Service TRA
. Mme MURRATE	Dactylographe	au Pool Dactylographique
. M. NETTER	Mathématicien	au BCEOM/SABE
. Mme ORMIERES	Chef de Section	à la Documentation
. M. ORGE	Ingénieur	au MALI
. M. OSSADZOW	Ingénieur	au Service TRA
. M. PAILLIE	Ingénieur	au Service TRA
. Melle PITTION-ROSSILLON	Aide-Documetaliste	à la Documentation
. Mme POCHET	Sténo-Dactylographe	au Pool Dactylographique.
. Mme SAMMUT	Dessinatrice Cartographe	au Bureau Techni- que.
. Melle SCHLOSSER	Secrétaire	au Cabinet du Directeur Général
. M. SEGONDS	Ingénieur	au Service HAU
. M. SERRUYA	Ingénieur	MONTPELLIER
. M. SIMEON	Economiste	au Service HYA
. M. SOUFFLARD	Projeteur	au Service POA
. M. SOULIER	Ingénieur	au Service POA
. Mme THERET	Secrétaire	au Service ACE/ARM
. Mme VICQ	Sténo-Dactylographe	au Service DRE
. Melle VIUSA GALI	Dactylographe bilingue	au Bureau d'Edition
. M. ZEENDER	Ingénieur	à MONACO

*
* *

Voici donc pour les nouveaux et maintenant nous pouvons passer
à l'autre extrémité de la chaîne et parler des anciens.

./...

./...

Nos "dix ans" -

Mon Cher BONNAL je t'ai précédé de fort peu au B.C.E.O.M. alors que nous venions tous deux d'Afrique. En ce qui ne concerne, notre communauté de vue relative à la direction de la Maison est telle qu'il n'y a pas besoin de causer pour arriver à des conclusions communes et ceci réduit singulièrement les possibilités que j'ai de te remercier pour ta présidence compréhensive et humaine; ce que je peux seulement faire c'est te confirmer ce que tu as certainement déjà ressenti : la profonde affection de nous tous.

En même temps que tu prenais la présidence, entraient au B.C.E.O.M. trois de nos grands ténors, nos trois nousquetaires BRISSON, ODIER et SIREYJOL dont l'arrivée simultanée a permis un sensationnel rétablissement en 1956, à une époque où le B.C.E.O.M. avait perdu presque tous ses effectifs à la suite de dissensions internes entre les Services administratifs et les Services techniques, qui n'ont heureusement plus aucune chance de se renouveler.

Je rappellerai seulement à propos de ces trois collaborateurs, dont vous connaissez tous l'exceptionnelle valeur et qui ont tous une réputation internationale, une anecdote concernant ODIER : Il était venu me voir à la fin de 1956 et s'inquiétait parce qu'il n'avait pas assez de travail. Je pense qu'à ce sujet il doit être maintenant rassuré.

Enfin, le plus modeste mais non le plus petit parmi les cinq héros d'aujourd'hui, Jean FRANCOTTE, se trouve aussi, et par un pur hasard, être un ancien ami personnel à moi, un copain de régiment pourrait-on dire, puisque nous avons fait la guerre ensemble dans la même compagnie; c'est vous dire quelle a été ma surprise quand, il y a dix ans, il a présenté sa candidature au B.C.E.O.M. et est parti se perfectionner aux Etats-Unis. Comme nous tous, il avait roulé sa bosse un peu partout, en Tunisie, au Sénégal, ensuite en Iran, en Guyane et maintenant c'est lui qui anime la lutte pour la dénoustication, spécialité bien tropicale, dans la région de MONTPELLIER. De souvenirs de guerre, je n'en raconterai pas, je peux

./...

./...:

seulement vous rappeler que, toujours un peu personnel et original, il était arrivé pour combattre les Allemands dans une petite Juva quatre verte, qu'il a amené jusqu'au front et dont je le vois encore sortir en dépliant ses longues jambes!

A vous tous j'adresse les remerciements de notre Société pour vos dix ans de bons et loyaux services, et je suis sûr d'être l'interprète de tous en vous exprimant une amitié commune et profonde!

Je vous propose maintenant de porter un toast à nos anciens, et de continuer la soirée par des réjouissances!-

P. BOURRIERES

*

* *

Monsieur le Président,
Messieurs les Administrateurs,
Monsieur le Directeur Général,
Mes Chers Camarades,

Le Comité d'Entreprise tient à s'associer aux paroles qui viennent d'être prononcées et félicite chaleureusement les heureux décennaires.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole pour remercier tout le personnel de la confiance qu'il a bien voulu nous témoigner lors des dernières élections.

Le fonctionnement du Comité d'Entreprise implique, comme chacun sait, d'assez lourdes tâches que les Membres de l'Ancien Comité ont su mener à bien et nous les remercions du travail accompli durant leur mandat.

Nous essayerons de faire aussi bien qu'eux.

Etant plus nombreux, nous devrions y parvenir, nous n'avons d'ailleurs pas l'intention de modifier la ligne de conduite qu'ils avaient adoptée ; c'est vraiment leur suite que nous prenons.

Notre but est d'assurer une continuité de leurs efforts et, notamment, de resserrer les liens entre tous les Agents du B.C.E.O.M. qu'ils soient du Siège ou d'Outre-Mer, et nous voudrions pour cela essayer de maintenir la régularité de la publication du Journal l'Equipe.

Mais nous aimerions ne pas être seuls à parler et nous voudrions qu'un dialogue s'établisse entre les lecteurs et nous.

Nous aimerions aussi que chacun nous adresse par écrit

.../..

des suggestions ou des observations, comme nous l'avons d'ailleurs déjà demandé dans nos lettres d'information.

Ce dialogue, cet échange, et cette participation seraient le témoignage de l'intérêt porté par tous à notre Maison et seraient en même temps un encouragement pour nous.

Nous voudrions également faire davantage pour les Agents du B.C.E.O.M. qui servent Outre-Mer et nous leur avons déjà demandé comment nous pourrions y parvenir.

Aujourd'hui, nous pensons à eux au cours de cette Fête et nous avons fait le geste un peu symbolique de réserver à chacun d'eux un billet de la tombola qui sera tirée tout à l'heure.

D'avance, nous félicitons les gagnants et vous souhaitons à tous une agréable soirée.

M. DAGOIS

LOGEMENT

Afin d'informer l'ensemble du personnel et de susciter ses observations éventuelles, nous avons tenu à exposer, ci-après, les modalités d'attribution de logements.

Pour contribuer à l'effort de construction dans le domaine du logement, les employeurs, ayant plus de 10 salariés, sont tenus de verser une contribution de 1 % sur le montant des salaires. Cette participation dépasse 1 Milliard de francs pour l'ensemble du pays et vient de faire l'objet d'une réforme par les décrets 66.826 et 66.827 du 7 Novembre 1966 et arrêtés subséquents parus au Journal Officiel du 9 Novembre 1966.

A titre indicatif, la contribution du B.C.E.O.M. s'est montée à 81.640 Francs pour l'année 1965.

Afin de satisfaire plus facilement l'ensemble du personnel et parer aux demandes imprévues qui méritent une attention toute particulière, le B.C.E.O.M. verse sa contribution un an à l'avance.

Pour le versement et la gestion de ces fonds, le B.C.E.O.M. s'est affilié au Groupement Interprofessionnel pour la participation patronale à l'effort de construction (GIPEC) - 22, avenue de l'Opéra - PARIS 1er (Tél. 742-67-29).

Cet organisme lui transmet annuellement les programmes en location ou en accession à la propriété dans lesquels il est possible d'investir la contribution de 1 % sur les salaires.

Les bénéficiaires peuvent choisir entre la location et l'accession à la propriété.

Location

Les locations sont accordées de préférence dans le cadre des programmes proposés par le G.I.P.E.C.

Pour qu'une candidature puisse être retenue, le salaire doit être compris entre certaines limites, la feuille d'impôts sur le revenu faisant foi.

Les bénéficiaires sont avisés de la date à laquelle aura lieu la signature de leur contrat et la remise des clés.

.../..

Le loyer est payable à compter de cette date. Une caution de 3 mois, correspondant à 2 mois de loyer, plus le loyer du mois en cours, plus les frais d'établissement de dossier évalués environ à 100,00 Frs, doit être également réglée.

Nous attirons l'attention des bénéficiaires d'un logement qui se trouvent en Mission Outre-Mer, sur le fait qu'aucune procuration ne peut être déléguée à un tiers pour la signature du bail. Il est donc nécessaire de prévoir une venue en France pour accomplir cette formalité ou dans la mesure du possible de la faire concorder avec un congé.

Toutefois nous nous tenons très au courant de la date approximative de la remise des clés et nous en informons l'intéressé au moins 2 mois à l'avance afin qu'il puisse prendre ses dispositions.

D'autre part, les dates fixées pour la remise des clés sont généralement prévisionnelles ; il est donc recommandé aux bénéficiaires de ne pas donner congé de leur ancien logement avant d'occuper le nouveau.

Nous tenons à signaler que certaines Sociétés de construction refusent de faire visiter les appartements aux intéressés avant la remise des clés ; ceux-ci auront donc intérêt dès qu'ils auront fait leur choix, à s'informer auprès du G.I.P.E.C. si les appartements qu'ils ont retenus seront visitables.

Les sommes versées par l'employeur pour le régime locatif ne sont pas récupérables ; celles-ci représentent approximativement le $\frac{1}{4}$ de la valeur du logement. Ce dernier est mis à la disposition de l'employeur pendant une durée qui peut varier de 15 à 30 ans, selon les organismes H.L.M. - Au delà de cette durée, la liberté de location revient à ces organismes.

Les échanges ne sont autorisés qu'avec l'accord de l'employeur et de la Société de construction.

Accession à la propriété

Les personnes qui envisagent l'achat d'un logement peuvent le choisir soit dans les programmes du GIPEC, soit dans toute autre opération de leur choix, sous réserve qu'il s'agisse d'une construction neuve.

Le prêt est effectué par un service spécial du GIPEC après confirmation par le B.C.E.O.M. de la somme pouvant être prêtée. Le montant du prêt est de 10.000 Francs par pièce ; il est accordé pour une

.../..

durée variant de 5 à 20 ans et sans intérêt ; la constitution et la gestion du dossier sont payés par les bénéficiaires et atteignent environ 1 % du montant du prêt. La fréquence des remboursements est trimestrielle.

Nous croyons utile de signaler en outre que les Caisses de régime complémentaire de retraite et en particulier la Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres, 31, rue Médéric - PARIS XVIIème (Tél. 227-68-55) accordent aux cadres non fonctionnaires, compte tenu de leur situation de famille, des prêts de 7.500 Francs plus 1.500 Francs par enfant, remboursables dans un délai de 1 à 10 ans à un taux d'intérêt de 5 %. Les remboursements sont annuels. Cette Caisse se porte également caution pour des prêts bancaires pouvant atteindre 50.000 Francs à un taux d'intérêt de 0,5 % et ce, aussi bien pour des constructions neuves qu'anciennes. Indépendamment de la caution de cette Caisse, des prêts complémentaires peuvent enfin être obtenus d'organismes bancaires parmi lesquels :

- Crédit Social des Fonctionnaires - 115, rue Montmartre PARIS 2ème (pour les fonctionnaires seulement) - Tél. CEN-50-80.
- L'U.C.B. (Union de Crédit pour le Bâtiment)
25, avenue Kléber - PARIS XVIème - Tél. 525-25-25.
- Le Crédit Foncier de France
19, rue des Capucines - PARIS 1er - Tél. 742-42-70.
- COGEFIMO
25bis, rue de la Ville l'Evêque - PARIS VIIIème - Tél. 265-07-30.

Le prêt du GIPEC relatif au 1 % patronal n'est toutefois accordé que si le montant des remboursements de l'ensemble des emprunts envisagés ne dépasse pas 20 à 25 % du salaire.

Nous ne saurions trop recommander aux bénéficiaires, avant de s'engager à l'achat d'un appartement, de se renseigner auprès du GIPEC si la Société de construction présente toutes les garanties.

Le GIPEC, en effet, ne construit ni ne gère lui-même les logements : il est un intermédiaire entre employeurs et sociétés de construction.

x

x x

.../..

La consultation du personnel en vue de l'établissement de la liste des bénéficiaires pour l'année en cours a généralement lieu en Février.

Pour établir cette liste, le Comité d'entreprise s'inspire, dans l'ensemble, des critères adoptés par l'Office public d'H.L.M. de la Région parisienne et classe les demandeurs d'après un total de points obtenus comme suit :

1°) - <u>Situation actuelle du logement.</u>	<u>Points.</u>
- dans hôtel garni ou centre d'hébergement.	16
- dans immeuble comportant interdiction d'habiter (insécurité)	15
- expulsé par voie de justice.	12
- hors d'une habitation normale (caves, hangars, carrières, guitoune etc .)	20
2°) - <u>Dispersion de la famille.</u>	
Si différents membres vivent dans des Communes différentes (en raison des conditions de logement).	
- par membre extérieur.	4
- par année de séparation et par personne séparée.	1
3°) - <u>Composition de la famille.</u>	
- par personne de moins de 15 ans.	1
- par personne de plus de 15 ans.	2
4°) - <u>Surpeuplement.</u>	5
5°) - <u>Cohabitation de plusieurs familles dans le même local.</u>	2

En outre, le B.C.E.O.M. accorde 2 points par année d'ancienneté.

Le nombre de pièces attribuées est déterminé ainsi :

	<u>Nombre de pièces.</u>
- Célibataire ou marié avec 1 enfant de moins de 7 ans	2
.../..	

- Marié avec 1 enfant de plus de 7 ans, 2 enfants de même sexe ou 2 enfants de sexes différents de moins de 7 ans 3
- Marié avec 2 enfants de sexes différents de plus de 7 ans ou 3 enfants 4
- Marié avec 4 ou 5 enfants 5

Dans le cas d'accession à la propriété, le bénéficiaire pourra cependant prendre le nombre de pièces qu'il désire mais le montant de son prêt sera calculé d'après le nombre de pièces obtenues dans les conditions sus-indiquées.

Nous pensons que des améliorations peuvent être apportées, plus particulièrement en ce qui concerne le nombre de points par poste.

Mais avant d'en proposer, nous aimerions recevoir une lettre des personnes qui ne sont pas satisfaites du système d'attribution des points et nous tiendrons compte, dans la mesure du possible, des suggestions qui nous paraîtront logiques et formulées par la majorité.

Pour conclure, nous tenons à souligner que le Comité d'entreprise peut, éventuellement, modifier le classement obtenu pour les bénéficiaires et adopter, après examen approfondi de chaque cas particulier qui se présente, des mesures très exceptionnelles en faveur de certains agents qui se trouvent brusquement dans une situation difficile.

Ainsi, dans le courant de cette année, nous avons inscrit sur la liste des prioritaires deux personnes dont l'une se trouvait dans une situation particulièrement dramatique ; l'autre personne dont le cas était certes bien moins grave aurait été de toutes manières, en raison surtout de son ancienneté, la première bénéficiaire sur la liste de 1967.

PETITES ANNONCES

A VENDRE :

Appartement neuf - 5 pièces - 100 m² - 4ème étage dans immeuble situé
155, boulevard de la Reine à VERSAILLES. Cuisine et salle de bains
équipées - garage une place - téléphone et antenne télévision installés.

Prix : 200.000,00 Francs

Facilités de paiement.

Pour tous renseignements s'adresser à Madame DAGOIS qui transmettra.